

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-233

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2022.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2024-238 du 14 octobre 2024.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2022-284 du 13 octobre 2022 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2024-238 du 14 octobre 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Considérant que douze des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les douze lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 3 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2025-233 DU 3 OCTOBRE 2025
portant mise à jour de la liste d'aptitude de technicien principal de 2^e classe

Spécialité Artisanat et métiers d'art

LORIMIER Léa

Spécialité Espaces verts et naturels

ANDRE Iserette
LE COQ Baptiste

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

BERNARD Jean-Christophe
DOM Hortense

Spécialité Métiers du spectacle

CHARRIEAU Alice

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

HARDY Estelle
LEFEVRE Vincent
LOMBART Jonathan
MAMACHE Karima
PIAUD Sophie

Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures

SAOS Sonia

La présente liste est arrêtée à douze (12) lauréats.

Fait à Pantin, le 3 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial




Solenne LÉPINGLE